

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 8 avril 2015 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :	M.	Claude Breault, maire
	MME	Nicole Beaulieu, conseillère # 3 Nadia Sheink, conseillère # 5
	MM.	Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2 Elzéar Lepage, conseiller # 6
Absence motivée :	M.	Michel Dubé, conseiller # 1 Roger Dubé, conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

84-15

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 38.1 Gentile
- 38.2 Ventilation caisse
- 38.3 Article 59

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Dépôt des États financiers 2014 par Mme Fournier
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 mars 2015
- 5. Comptes
- 6. Correspondance
- 7. Rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales et par départements
- 8. Adoption des règlements d'urbanisme, construction, ... # 122-14 à # 127-14
- 9. Adoption du règlement # 129-15 décrétant une tarification pour la transcription et la reproduction de documents
- 10. Adoption du règlement sur la location des équipements municipaux # 130-15
- 11. Contrats - Employés municipaux
- 12. Programme de santé spécifique - Municipalité de Lac-des-Aigles
- 13. Plate-forme élévatrice
- 14. Adoption des États financiers consolidés de la RIDT pour 2014
- 15. Programmation Taxes d'accise
- 16. Pacte rural
- 17. Distribution d'arbres
- 18. Dégel de tuyaux
- 19. École nationale des pompiers du Québec – Renouvellement entente, majoration frais ,...
- 20. Association de l'ensemencement
- 21. Assemblée générale annuelle – Réserve Duchénier
- 22. Charte des paysages
- 23. Renouvellement d'adhésion – URLS
- 24. Assemblée générale annuelle – Réseau biblio, représentant municipal
- 25. Demande – Marche relais pour la vie
- 26. Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata
- 27. Bornes sèches
- 28. Rencontre régionale Villes et Villages en santé
- 29. Demande de commandite OPP
- 30. Amiante
- 31. Colloque sur les ressources humaines
- 32. Centre de mise en valeur des opérations Dignité
- 33. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale
- 34. Entente d'entraide automatique de service de protection contre les incendies
- 35. Entente incendie – MRC Rimouski-Neigette
- 36. Électricité
- 37. Enregistreur de débitmètre
- 38. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 39. Clôture de la séance

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

85-15 3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014

La comptable, de chez Mallette, Mme Yolaine Fournier explique et dépose les États financiers 2014 de la municipalité.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt des États financiers 2014 de la Municipalité de Lac-des-Aigles qui démontre un surplus d'opération de 31 \$ et un surplus accumulé de 299 000 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

86-15 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 2 MARS**Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 mars 2015 tel que présenté.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

87-15 5. COMPTES**Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Employés	Total employés	<u>14 660.97 \$</u>
Chèque # 10930 à # 10973	Chèques de la liste des comptes du 02 mars 2015	
Chèque # 10974	Immatriculation camion Résolution 48-15 Camion Dodge	183.75
Chèque # 10975	Bibliothèque Résolution 61-15 Demande de la bibliothèque	2000.00
Chèque # 10976	Opérations dignité Résolution 65-15 Adhésion à Opérations dignité	60.00
Chèque # 10977	Re-Sources Familles Résolution 67-15 Demande de commandite -Journée des familles	50.00
Chèque # 10978	Industrie Canada Résolution 75-15 Renouvellement licence radio	369.00
Chèque # 10979	Chemin de Saint-Rémi Résolution 66-15 Chemin de St-Rémi-Paiement	1149.75
Chèque # 10980	Québec loc. de chalets Résolution 76-15 Renouvellement adhésion (QLC)	57.49
Chèque # 10981	SAAQ Immatriculations 2015	7673.38
Chèque # 10982	Shaw direct Câble chalet	70.20
Chèque # 10983	Telus Québec Téléphone	371.72
Chèque # 10984	Hydro-Québec Électricité (3/10) en 04-2014 1278.34 \$	1296.39
Chèque # 10985	Ministère du Revenu QC Modification déclaration de taxes pour immeuble caisse	1818.24
Chèque # 10986	Déry Télécom Remboursement de taxes	32.30
Chèque # 10987	Jacques Boucher Remboursement de taxes	225.10
Chèque # 10988	CSST Ajustement 2014 et frais de dossier	257.21
Chèque # 10989	SAAQ 6 vignettes à 5.45\$	32.70
Chèque # 10990	Jean-Luc Rivard et Fils Résolution 59-15 Achat Camion Sterling 2007	63 178.76
Chèque # 10991	Revenu Québec Remises mars 2015 (eur)	1581.25
Chèque # 10992	Revenu Canada Remises mars 2015 (eur)	295.28
Chèque # 10993	Micheline Rodrigue Conciergerie mars (75, Principale)	615.00
Chèque # 10994	Lisette Côté Conciergerie mars (73, Principale)	183.33
Chèque # 10995	Hydro-Québec Électricité (7/10) en 04-2014 1952.29\$	<u>1883.68</u>
	Total	<u>83 384.53\$</u>

COMPTES À PAYER

1. Aréo-Feu Ltée	Sac à corde, incendie	169.01
2. Assoc. des chefs en séc .incendie QC	Cotisation membre	272.49
3. Beaulieu Francine	Réunion MRC Servitech repas et déplac. Biencourt	21.81
4. Beaulieu Berthier	Déplac., camion Sterling 2007, patrouille et réseaux	431.66
5. Carrefour du Camion	Filtres à l'huile, essuie-glace, sterling 2007	379.08
6. Dépanneur Chez Carolie	2 Certificats – Nouveau-né, biscuits, jus...	211.53
7. Dickner	Produits entretien	74.66
8. Éditions Juridiques FD	Renouvellement, service de mise à jour	84.00
9. Électronique Mercier	Antenne aimanté pour camion, radio portatif programmé	681.26
10. Entreprise Boucher et Santerre	Essence et diesel	678.14
11. Imprimerie Publicom	3000 enveloppes	235.70
12. Jm Bastille	Réparation Dodge 2007	1498.12
13. Kopilab	Contrat de service, 6429 copies à .075 et 3619 à .0125	606.40
14. Lavoie Francis	Déplac. accident Rte 232, feu cheminée, form. RDL	191.95
15. Lepage Elzéar	Déplacement assemblée R.I.D.T.	40.00

16. Macpek	Pièces pour boîte Ram 2007	122.91
17. Malette	Reddition TECQ	1465.93
18. Matériaux du Lac	Roues avec pneu, détecteur de fumée, brosse à cheminée...	392.96
19. Microtec	Contrat de surveillance	357.89
20. MR Boucher grossiste	Compteur eau, filtreur, bague réduit	1730.90
21. Nettoyeur Christine	Service février et mars	55.18
22. Pétroles JMB	Diesel (2001.7 L x 01.0190\$/L, 23-03-2015)	2345.18
	Diesel (2521.9 L x 1.0190\$/L, 26-03-2015)	2954.65
23. Pièces d'auto Rimouski	Réparation Dodge 2007, raccord et drain pour dégeleuse...	1970.37
24. Pneus F.M.	Pneus Sterling- pneus usagés (1241.73)	2153.94
25. RJDT	Service 2/10 ordures et recyclage	5082.00
26. Rodrigue André Bruno	Remboursement classe 4A, pièces Métal AP...	155.85
27. Safety first	Recharges, o'ring, collets, tiges...	229.55
28. Samson Électrique	Réparation dégeleuse	86.23
29. Serrurier clef mobile	Ferme porte ajustable	134.29
30. Servitech	Tenue à Jour, rôles d'évaluation	5475.35
31. Sirois Josée	Papeterie Bureau en gros	43.36
32. Solutions Témis	Papiers, trombones, bloc-notes...	334.48
33. Surplus Général Tardif	Bolt, mèches, bits, bandes réfléchissantes	243.18
34. Wurth	Rép. camion, nettoyant, pince, pâte aluminium...	268.42

TOTAL COMPTES À PAYER**31 178.43\$**

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

6. CORRESPONDANCE

1. Reçu du Ministère des affaires municipales un courriel nous informant que notre reddition de comptes (incluant le rapport d'audit) pour la période du 13 mai 2009 au 31 décembre 2013 dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2009-2013 a été approuvée par la Direction générale des infrastructures. Une dernière tranche de 57 110 \$ nous parviendra sous peu.
2. Lettre du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques nous informant que le Règlement des prélèvements d'eau – année 2014 oblige tous ceux qui prélèvent des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre une déclaration de volumes d'eau prélevés. Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau assujettit toute industrie dont l'activité entraîne l'utilisation d'un volume de 75 000 litres et plus par jour à une redevance sur cette eau.
3. Lettre du ministre du développement, ... nous informant que la performance de la RJDT en 2014 lui a valu une subvention de 189 533.91 \$ et qu'une redistribution sera faite.
4. Communiqué de presse conjoint entre la FQM, l'UMQ et le MAMOT nous informant de la création d'un groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités.
5. Sébastien Ouellet du Fonds Jeunesse Témiscouata nous informe du prochain gala de remise de bourses qui aura lieu Jeudi le 28 mai prochain. De 18 h 30 à 21 h.
6. Accusé réception reçu du cabinet du ministre du développement, ... de notre résolution # 77-15 sur la Lutte contre les changements climatiques.
7. Servitech nous envoie un dépliant explicatif « L'évaluation de votre propriété ».
8. Lettre de Postes Canada nous informant que possiblement le bureau de poste fermera le samedi matin.
9. La Corporation municipale d'Esprit-Saint vous invite à sa 10^e édition de la Journée de la Résistance et de la Fierté rurale qui se tiendra le 24 mai prochain.
10. Action chômage Kamouraska vous convoque à son assemblée générale annuelle lundi, le 13 avril à 20 h à Saint-Pascal.
11. Réseau environnement vous invite à Rimouski au 38^e colloque régionale jeudi, le 28 mai prochain.
12. Le ministère de la sécurité publique nous informe de leur nouveau système pour alerter les citoyens en situation d'urgence.
13. Offre de service de l'entreprise Dandy de produits tel que les sacs Dandy pour récupérer les sédiments et débris, qui s'insèrent sous la grille de canalisation et agit comme filtre.
14. Service Accès-Emploi (SAE) nous a remis une pochette sur leurs services. Soit conseil en gestion des RH, soutien au processus d'embauche, impartition des RH et gestion de carrière.
15. Reçu curriculum vitae de Mme Noëlla Dufour offrant ses services les vendredis.

7. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES ET PAR DÉPARTEMENTS

La directrice remet à chaque membre du conseil une copie des États des activités de fonctionnement à des fins fiscales et ceux par département au 31 mars 2015.

8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS ET DU PLAN D'URBANISME, LOTISSEMENT,...

L'inspecteur municipal M. Simon Giguère est présent et explique les modifications aux nouveaux règlements et plan d'urbanisme.

88-15

8.1 ADOPTION DU PLAN D'URBANISME PAR LE RÈGLEMENT # 122-14

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité doit avoir un plan d'urbanisme;

Attendu que la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le plan d'urbanisme de la municipalité doit être conforme à ce schéma d'aménagement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 4 septembre 2014 ;

Attendu que le Plan d'urbanisme 02-90 jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'adoption d'un plan d'urbanisme se fait par règlement;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Plan d'urbanisme # 122-14.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

89-15

8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #123-14

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement de zonage pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

Attendu que la municipalité a adopté un nouveau plan d'urbanisme le 8 avril 2015;

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement de zonage de la municipalité doit être conforme au schéma d'aménagement révisé et au nouveau plan d'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 4 septembre 2014 ;

Attendu que le règlement de zonage # 03-90 jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement de zonage # 123-14.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

90-15

8.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT # 124-14

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement de lotissement pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

Attendu que la municipalité a adopté un nouveau plan d'urbanisme le 8 avril 2015,

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement de lotissement de la municipalité doit être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au nouveau plan d'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 4 septembre 2014 ;

Attendu que le règlement de lotissement # 04-90 jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement de lotissement # 124-14.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

91-15

8.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION # 125-14

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement de construction pour l'ensemble du territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté un schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 10 octobre 2010;

Attendu que la municipalité a adopté un nouveau plan d'urbanisme le 8 avril 2015,

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement de construction de la municipalité doit être conforme au schéma d'aménagement révisé et au nouveau plan d'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 4 septembre 2014 ;

Attendu que le règlement de construction # 05-90 jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement de construction # 125-14.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

92-15

8.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 126-14

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil peut adopter un règlement sur les permis et certificats,

Attendu que la municipalité adopte de nouveaux règlements d'urbanisme,

Attendu qu'il y a lieu d'assurer une complémentarité entre les nouveaux règlements d'urbanisme et le règlement sur les permis et certificats,

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 4 septembre 2014 ;

Attendu que le règlement administratif # 06-90 sur les permis et certificats jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement sur les permis et certificats # 126-14.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

93-15

8.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES #127-14

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 4 septembre 2014 ;

Attendu que le règlement sur les dérogations mineures # 36-98 jusqu'ici en vigueur doit être mis à jour;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement sur les dérogations mineures # 127-14.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

94-15

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR LA TRANSCRIPTION ET LA REPRODUCTION DE DOCUMENTS

ATTENDU QUE la municipalité doit fréquemment délivrer des documents qu'elle possède ;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur (Règlement # 95-09 adopté en 2009) se doit d'être révisée pour répondre plus adéquatement aux besoins présents et aux nouvelles copies couleur ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 19 janvier 2015,

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Elzéar Lepage

QU'il soit ordonné et statué par le présent règlement # 129-15 du conseil municipal de Lac-des-Aigles abrogeant le règlement # 95-09 ce qui suit :

ARTICLE 1 : BUT

Le présent règlement a pour but d'établir une tarification pour les frais exigibles pour la production de documents par la Municipalité de Lac-des-Aigles et la transmission de documents.

ARTICLE 2 : FRAIS POUR LA TRANSCRIPTION ET LA REPRODUCTION (FRAIS PAR PAGE)

	Nouveau	Ancien
- Photocopies organismes (noir) :	0,15	0,10
- Photocopies organismes (couleur) :	0,30	nil
- Photocopies :	1,25	1,00
- Photocopies (couleur) :	2,00	nil
- Impression à partir d'une clé USB (par page) : . .	3,00	nil
- Numérisation et impression (par page) :	3,00	nil
- Envoi d'un document par fax (5 pages et moins) :	3,00	2,00
- Certification de taxes (lettre) :	10,00	5,00
- Confirmation de taxes (PG) :	5,00	2,50

- Copie de la matrice graphique (extrait) Géomap :	5,00	3,00
- Duplication d'un compte ou d'un reçu de taxes : (année en cours ou année précédente) :	3,50	2,50
- Photocopies de reçus, de comptes de taxes ou de factures comportant une recherche (archivées) : ...	10,00	5,00
- Tout document comportant une recherche :	10,00	5,00

Les copies Recto/verso sont considérées comme 2 copies.

ARTICLE 3 : FRAIS

Les frais (article 2) pourront être modifiés par résolution.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi le jour de sa publication.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Certaines informations seront prises quant à l'obligation de posséder un permis d'alcool ou non lors des locations et ce sujet sera traité à la réunion du mois de mai.

11. CONTRATS – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

95-15

11.1 EMPLOYÉ MUNICIPAL – TRAVAUX PUBLICS

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Claude Breault et le contremaître municipal M. Berthier Beaulieu à signer le contrat avec M. Doris Dubé.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

96-15

11.2 EMPLOYÉ MUNICIPAL – AGENTE ADMINISTRATIVE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le maire M. Claude Breault et la directrice générale Mme Francine Beaulieu à signer le contrat avec Mme Nadia Castonguay.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

97-15

12. PROGRAMME DE SANTÉ SPÉCIFIQUE – MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES

Le centre de santé et des services sociaux a mis à jour le Programme de santé spécifique de la municipalité (datant de 2006) tel que requis par la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., S-2.1). Mmes Johanne Jalbert, infirmière et Marie-Line St-Pierre, technicienne en hygiène du travail sont venues rencontrer la directrice générale et le contremaître pour effectuer cette mise à jour. Le 12 mars elles sont revenues pour en faire la présentation et en exposer les « Facteurs de risque identifiés », entre autres :

Risque élevé :

1. Exposition à la Silice cristalline lors de décapage au jet d'abrasif et à vérifier sa présence à la sablière ?
2. Contraintes thermiques chaleur et froid

Risque faible : Solvants et fumées de soudage

Risque variable : Gaz d'échappement

Et présences de risque : Troubles musculosquelettiques (TMS), Vibrations, bruit, gaz de fermentation et risques biologiques (Hépatite A et B, Tétanos)

Et des actions doivent être faites d'ici 6 mois : des séances d'informations seront données aux travailleurs exposés concernant la Silice, le monoxyde, les gaz d'échappement, bruit, contraintes thermiques et risques biologiques.

Une séance d'information sur les risques : Silice, gaz d'échappement et monoxyde de carbone est prévue jeudi, le 9 avril à 13 h 15 à la salle du conseil, pour Berthier, Doris et Francine.

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Programme de santé spécifique et en envoie une copie à la CSSST.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

98-15 13. PLATE-FORME ÉLÉVATRICE

Tel que résolu (Résolution 80-15) la municipalité est allée sur invitation auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture d'une plate-forme élévatrice. Les fournisseurs avaient jusqu'au 8 avril à 14 h pour envoyer leur soumission. À la clôture de ce délai, une(1) soumission a été reçue.

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la seule offre reçue pour la fourniture d'une plate-forme élévatrice au coût de 24 950 \$+ taxes d'Orthèse médicales de l'Est.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

99-15 14. RIDT - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2014

Les États financiers 2014 de la RIDT ont été déposés.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte les États financiers déposés et vérifiés de la RIDT pour l'année 2014 démontrant un bénéfice net de 11 344 \$ pour un chiffre d'affaires de 3 853 157 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

100-15 15. PROGRAMMATION TAXE D'ACCISE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ajoute les rénovations de la bâtisse des Loisirs pour un montant de 50 000 \$ dans sa programmation des travaux du Programme de la taxe d'accise pour être réalisés en 2015.

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

101-15 16. PACTE RURAL

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Pacte rural de réserver le montant disponible du Lac-des-Aigles pour le projet de réfection de la patinoire des Loisirs de Lac-des-Aigles.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

102-15 17. DISTRIBUTION D'ARBRES

Des arbres ont été commandés le 16 mars (680) : Essences de bouleau, chêne rouge, érable à sucre, frêne d'Amérique, épinette de Norvège, mélèze laricin, pin blanc, pin baumier et thuya occidental.

La distribution pourrait avoir lieu samedi matin, le 16 mai (la fin de semaine de la Fête des Patriotes) le même jour que la cueillette des gros formats.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif dans la semaine du 11 mai pour inviter les citoyens à aller chercher des arbres au garage municipal samedi le 16 mai. M. Berthier ou Doris seront présents soit de 8 h à 12 h ou jusqu'à épuisement des arbres.

Au verso de l'envoi collectif, un rappel de la cueillette des gros formats sera faite.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. DÉGEL DE TUYAUX

Nos assurances nous couvrent si on dégèle avec des machines homologuées pour ça et que la MMQ autorise. Les soudeuses ne sont pas homologuées.

À Les Méchins ils ont utilisé une nouvelle machine « Ridgig » qu'ils n'ont pas trouvé concluante. Le contremaître M. Berthier Beaulieu a communiqué avec Les Méchins et a parlé au technicien et il a confirmé que la machine n'était pas efficace.

Une politique municipale devrait être réalisée à l'automne 2015. Réserve duchénier

103-15 19. ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT ENTENTE, MAJORATION FRAIS, ...

Lors d'une conférence téléphonique tenue le 12 mars, M. Jacques Proteau, directeur de l'ÉNPQ a expliqué à tous les gestionnaires que les coûts ont montés pour toutes les formations.

Dans son programme de subvention le gouvernement a tenu compte de ces nouveaux tarifs.

L'ÉNPQ explique que les prix n'avaient pas été ajustés depuis longtemps et que les nouveaux tarifs, entre autres incluent l'amortissement. L'École était déficitaire.

Pour la Formation Pompier 1 le coût qui était de 659 \$/élève passe à 1385 \$/élève. Ces nouveaux tarifs sont en vigueur à compter du 12 mars 2015.

De plus, l'École nous demande de les aviser si nous volons que l'entente soit reconduite pour une autre année soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise la municipalité de Squatec de cette hausse importante et de l'obligation de modifier l'entente de formation avec celle-ci.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise l'ÉNPQ qu'elle désire renouveler l'entente de gestionnaire pour l'année 2015-2016.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

104-15 20. ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT.

Reçu le rapport du Tournoi 2015 de l'association de l'ensemencement ainsi que du nombre de cartes vendues.

Total des revenus de 6 714,60 \$, Dépenses 1 819,89 \$ différence 4 894,71 \$

L'Association demande le déboursé de l'aide budgétisée correspondant à la vente de cartes soit 140 cartes vendues x 20 \$ = 2880 \$

Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les membres bénévoles de l'association de l'ensemencement pour le succès remporté lors de leur tournoi et pour la vente de cartes et autorise la directrice générale à émettre le chèque de 2880 \$ correspondant au montant d'aide budgétisé pour 2015.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 105-15 21. **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – RÉSERVE DUCHÉNIER**
L'Assemblée générale annuelle de la Corporation Le Territoire populaire Chénier inc. aura lieu jeudi, le 9 avril à 19 h à St-Narcisse-de-Rimouski.
Proposé par Monsieur le conseiller Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Messieurs Claude Breault, Roger Boutot et Elzéar Lepage comme délégués de la Municipalité pour assister à cette assemblée générale et leur rembourse les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 106-15 22. **CHARTRE DES PAYSAGES**
Une copie de la Charte et de la Liste des paysages d'intérêts au LDA est remise à chaque membre du conseil.
Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adhère à la charte des paysages du Bas-Saint-Laurent et pour ce, s'engage à :
- Impliquer la population dans nos démarches de planification et de suivi de projets lorsque ceux-ci sont susceptibles d'affecter nos paysages;
 - Susciter la création de mesures de conservation et de mise en valeur des attraits naturels de notre environnement;
 - Maintenir les accès visuels et physiques à nos plus beaux paysages;
 - Assurer une intégration architecturale harmonieuse, surtout aux abords de nos principaux corridors routiers;
 - Favoriser, dans un souci d'authenticité, la conservation et la valorisation des caractéristiques de nos paysages et bâtiments qui témoignent de notre histoire régionale;
 - Adopter des lignes directrices pour guider les interventions individuelles et collectives aux entrées de villes et villages;
 - Assurer une meilleure qualité et une meilleure intégration de l'affichage;
 - Prendre en compte les paysages, leurs composantes et les valeurs sociales qui y sont associées, dans tous les grands projets d'infrastructures sur notre territoire;
 - Encourager chaque citoyen et chaque visiteur à participer à la conservation et à l'entretien des lieux qu'il fréquente et qu'il habite;
 - Promouvoir la revitalisation de notre noyau villageois par des initiatives d'embellissement telles que la rénovation de bâtiments, l'aménagement d'espaces verts, etc.
- Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.*
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 107-15 23. **RENOUVELLEMENT ADHÉSION - URLS**
Lettre de l'URLS sollicitant le renouvellement de notre adhésion au coût de 100 \$/année.
Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle l'adhésion à l'URLS au coût de 100\$.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 108-15 24. **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – RÉSEAU BIBLIO, REPRÉSENTANT MUNICIPAL**
L'Assemblée générale du CRSBP aura lieu le 23 mai prochain et la municipalité a droit à 2 votes qui doivent être faits par un élu et une autre personne.
Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme Mme Lise Leblanc ainsi que Mme Nicole Beaulieu, conseillère municipale pour représenter la municipalité aux assemblées générales annuelles du Réseau biblio le 23 mai prochain.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 109-15 25. **DEMANDE – MARCHÉ RELAIS POUR LA VIE**
L'Équipe des fleurs du matin, pour une 5^e année, organise une soupe populaire et une marche pour amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer. Cette activité aura lieu samedi le 18 avril prochain
Lettre demandant un envoi collectif, les copies, la salle communautaire ainsi que les pompiers après le souper pour escorter les marcheurs au Flambeau vers 19 h 30. Le directeur a accepté par courriel le 16 mars.

Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de défrayer les copies ainsi que l'envoi collectif qui sera posté Lundi, le 13 avril.

Elle prête aussi la salle communautaire au sous-sol mais le ménage, tables et chaise placées, planchers de l'entrée, de la salle et de la cuisine lavées, ... doit être faits, que tout soit remis dans l'état ou il a été pris.

* De plus qu'elle autorise la sortie d'un camion incendie pour la sécurité des marcheurs lors de cette activité si des pompiers sont disponibles et intéressés.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

110-15 26. **SENTIER RIVIÈRE-DU-LOUP / TÉMISCOUATA**

ATTENDU QUE le pacte fiscal signé le 5 novembre dernier par le gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la piste cyclable Le Petit-Témis et celle de l'Estuaire mais aussi sur l'ensemble du Réseau de la Route Verte au Québec comprenant 5 358 km;

ATTENDU QUE le Gouvernement abolit le Programme d'entretien de la Route Verte, qui permettait d'assurer l'entretien d'un réseau cyclable de qualité, accessible et sécuritaire;

ATTENDU QUE pour la Corporation sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata, ce sont 122 650 \$ de coupures sur le budget d'entretien de la portion nord du Petit-Témis et de la Route de l'Estuaire;

ATTENDU QUE cette décision affecte sérieusement la pérennité des sentiers cyclables au Québec;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC font déjà leur part dans le financement par le versement de quotes-parts;

ATTENDU QUE l'emprise du parc linéaire appartient toujours au Ministère des transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata détient le mandat de gestion en provenance des MRC;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne détient aucun titre de propriété de la piste cyclable;

ATTENDU QU'une infrastructure d'une telle ampleur est d'une importance capitale pour les régions de Rivière-du-Loup et du Témiscouata;

ATTENDU les répercussions sur l'ensemble du réseau cyclable au Québec, sur la population, sur le tourisme et sur l'économie des régions;

ATTENDU QUE cela va à l'encontre du principe que prône la société sur la mise en forme et l'exercice physique;

ATTENDU QU'en 2010-2011, la piste cyclable du Petit-Témis section Nord subissait une remise à niveau d'envergure par un investissement total de 2.4M\$;

ATTENDU QUE toute la collectivité, différents organismes du milieu ainsi que les deux paliers de gouvernement contribuaient à cette réalisation majeure;

ATTENDU QUE la section sud du Petit-Témis doit également subir une importante remise à niveau;

ATTENDU QUE le gouvernement avait demandé aux gestionnaires de pistes de mettre fin aux vignettes obligatoires lorsqu'elles ont accepté le programme d'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata ne peut entretenir son réseau cyclable sans ce programme d'entretien;

ATTENDU QUE la Corporation Sentier Rivière-du-Loup / Témiscouata remet en question l'ouverture de la piste à l'été 2015;

ATTENDU QUE le gouvernement doit absolument revoir sa position;

ATTENDU QUE le budget annoncé de 50M\$ pour de nouvelles pistes cyclables devrait inclure les sommes nécessaires à l'entretien des pistes déjà existantes;

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au gouvernement de revoir ses attributions d'argent pour l'entretien des pistes cyclables, de maintenir le programme d'entretien Route Verte et de fixer une rencontre avec les dirigeants de la Route Verte, l'Association des Réseaux Cyclables du Québec, Vélo-Québec, les MRC et les municipalités concernées.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

111-15 27. **BORNES SÈCHES****Demande d'autorisation pour l'installation de prises d'eau sèches**

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Aigles s'est engagée dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie à mettre en œuvre un programme sur l'entretien et l'aménagement des points d'eau;

ATTENDU qu'une étude d'optimisation des points d'eau sur le territoire de la municipalité a été réalisée par le préventionniste et le directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU que la municipalité compte installer 2 prises d'eau sèche.

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink,

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le directeur général de la MRC de Témiscouata à présenter la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. **RENCONTRE RÉGIONALE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ**

Une rencontre régionale est organisée à Rivière-du-Loup vendredi le 17 avril prochain au coût de 60 \$ sur l'innovation et la créativité dans le cadre de Villes et Villages en santé.

Aucune disponibilité.

112-15 29. **DEMANDE DE COMMANDITE - OPP**

Lettre de l'OPP demandant une aide financière pour organiser une sortie à l'aquarium de Québec à la fin de l'année scolaire. Coût pour l'autobus = 2078\$

En 2014 fournit aide de 300 \$ à l'OPP

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide à l'OPP de 300 \$ pour l'organisation de cette activité.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

113-15 30. **AMIANTE**

Le règlement sur la santé et la sécurité du travail, spécifie que tous les bâtiments doivent être inspectés pour localiser les flocages et calorifuges. Ceux construits avant le 15 février 1990 pour les flocages et ceux construits avant le 20 mai 1999 pour les calorifuges.

La MRC nous informe que plusieurs municipalités ont effectué eux-mêmes à l'interne le registre de l'amiante et les analyses à l'externe (articles 69.5 et suivants du règlement) car si aucune analyse n'est faite ils seront présumés contenir de l'amiante

Notre inspecteur pourrait faire ce registre. Simon me dit qu'il pourrait regarder dans les plafonds pour nous dire s'il y a présence de flocage ou de calorifuge. Et par la suite les analyses de ces composantes devront être faites à l'externe par un laboratoire. Coût à venir??

Nos bâtiments :

Caserne incendie (1981)	15, rue Bélanger	1981
Garage municipal (1990)	13, rue Bélanger	1990
Local des Loisirs (1975)	3, rue Sirois	1975
Bureau municipal (1974)	73, rue Principale	1974
Édifice municipal (1995)	75, rue Principale	1995

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink,

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles donne le mandat, de vérifier si les bâtiments, ci-haut mentionnés, sont en présence de flocage ou de calorifuge, à son inspecteur M. Simon Giguère avec l'aide du contremaître M. Berthier Beaulieu.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

114-15 31. COLLOQUE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Un 6^e colloque sur la gestion des ressources humaines au Témiscouata est organisé par Emploi Québec en collaboration avec le service accès-emploi (SAE), la SADC, la MRC, le Carrefour jeunesse-Emploi, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs...

Il aura lieu jeudi, le 30 avril prochain à Dégelis de 8 h 30 à 14 h, en même temps que le Salon de l'emploi du Témiscouata.

Le coût est de 75 \$/personne incluant le dîner sur place servi par l'Hôtel 1212 et la visite VIP du Salon de l'emploi.

Proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à s'inscrire à ce Colloque si elle est disponible et lui rembourse les frais de déplacements et repas (s'il y a lieu) sur présentation d'une feuille de réclamation.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

32. CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

L'assemblée générale annuelle du Centre de mise en valeur des Opérations Dignité a eu lieu mercredi le 18 mars à 19h30.

Le maire y a participé ainsi que 16 autres personnes.

115-15 33. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit ! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique ;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne ;

⇒ en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;

⇒ en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité ;

⇒ en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles proclame par la présente la semaine du 4 au 10 mai 2015 Semaine de la santé mentale dans la municipalité de Lac-des-Aigles et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

34. ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE DE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Ce point sera traité à la réunion du mois de mai.

116-15 35. ENTENTE INCENDIE – MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme son entière confiance envers son directeur du service incendie M. Francis Lavoie.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 117-15 36. ÉLECTRICITÉ
Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu pour s'entendre avec Jeff Beaulieu Pelletier pour une connexion électrique au 8, route du Sud-du-Lac. La municipalité paiera les frais de branchement et les frais d'électricité annuels pour notre petite station.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 118-15 37. ENREGISTREUR DE DÉBITMÈTRE
Proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate le contremaître M. Berthier Beaulieu à faire l'achat d'un débitmètre, tel qu'exigé par le MAMOT depuis près de 2 ans.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
38. AFFAIRES NOUVELLES
- 119-15 38.1 GENTILÉ
Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le gentilé français « Aiglois, Aigloise » comme dénomination officielle des habitants et habitantes de Lac-des-Aigles, tel que recommandé par 2 experts de Sherbrooke.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 120-15 38.2 VENTILATION CAISSE
 Réfrigération YP
Proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage
 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale Mme Francine Beaulieu à faire venir Réfrigération YP pour vérifier, expliquer le fonctionnement du système de la bâtisse de la caisse et le réparer ou l'ajuster, s'il y a lieu.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 121-15 38.3 ARTICLE 59
APPUI DE L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DE TÉMISCOUATA
 ATTENDU QUE, la MRC de Témiscouata a déposé à la CPTAQ en juin 2012 une demande afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole ;
 ATTENDU QUE la demande à portée collective de la MRC porte sur des îlots déstructurés et sur des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole,
 ATTENDU QU'une session de travail regroupant la Commission, l'UPA et les représentants de la MRC pour échanger sur la nature et les impacts de la demande a eu lieu en mai 2013 ;
 ATTENDU QUE la Commission a rendu l'orientation préliminaire concernant le dossier 375828 le 18 septembre 2014 et qu'un avis de modification a été émis le 19 février 2015;
 ATTENDU QU'en vertu de l'article 62.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le Conseil municipal doit émettre un avis favorable sur l'orientation préliminaire ;
En conséquence il est proposé par la conseillère Nadia Sheink
 Que le Conseil municipal de Lac-des-Aigles émette un avis favorable concernant l'orientation préliminaire de la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles de la MRC de Témiscouata.
 Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

122-15

38.4 DODGE

Proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre en vente par envoi collectif auprès de toute la population et sur les PACS, le vieux camion Dodge.

Et mandate le contremaître et la directrice générale à composer l'offre à être affichée.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

123-15

39. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 22 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

*Claude Breault
Maire*

*Francine Beaulieu
Directrice générale*
